

DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE LISIEUX CANTON DE CABOURG 14390 MAIRIE DE VARAVILLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAVILLE	
Date de convocation : 06/09/2021 Date d'affichage : 17/09/2021		
Nombre de conseillers : en exercice Pour Contre Abstention	15 15 - -	
Objet de la délibération :	AVIS SUR LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE LA VILLE DE CABOURG	
DATE L'an deux mille vingt et un	Le 13 septembre	à 20 heures 00

L'an deux mille vingt et un, le treize-septembre à 20 heures 00 :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Varaville du fait des mesures sanitaires obligatoires liées à l'épidémie de covid19, sous la Présidence de Patrick THIBOUT.

Présents: Mr THIBOUT Patrick, Mr THIEBOT Pierre, Mme LE GUILLOU Anne-Marguerite, Mme SAMSON Mélanie, Mr LABARRIERE Stéphane, Mr Christophe PIRAUBE, Mme BEGAULT Dominique, Mme LARREY Patricia, Mr BELMONT Luc, Mr KLEIN Vianney, Mr HEUVIN Bruno, Mme ALLAIN Brigitte formant la majorité des membres en exercice.

Absent:

Absents excusés : Mme MONCHATRE Line a donné pouvoir à Mme ALLAIN Brigitte, Mr POUILLE Jean-Luc a donné pouvoir à Mme SAMSON Mélanie, Mr GOUBERT Ulrich a donné pouvoir à Mr BELMONT Luc.

Madame SAMSON Mélanie a été élue secrétaire.

AVIS SUR LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE LA VILLE DE CABOURG

Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la Commune de CABOURG au sujet de la modification N°5 du PLU.

Intervention de Monsieur Stéphane LABARRIERE qui s'étonne que la Commune de CABOURG continue à construire entre la D400 et la D27 sans faire attention aux digues qui sont fragilisées par des brèches ; des travaux importants doivent être entrepris pour éviter que les terrains ne soient inondés.

Monsieur le Maire précise qu'une taxe au titre de la GEMAPI a été instituée par l'Intercommunalité « Normandie-Cabourg-Pays d'Auge », cette dernière va servir à la réalisation de travaux pour la protection des digues. Il est également souligné qu'une étude est en cours pour protéger Dives, Cabourg et Varaville.

Après exposé, le Conseil municipal statue sur cette modification et :

- **DONNE** un avis favorable pour cette modification N°5 du PLU de la Commune de CABOURG.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 17/09/2021

Le Maire,
Patrick THIBOUT

